



**COMITÉ CONSULTATIF SUR LES NOMINATIONS À LA
MAGISTRATURE**

R A P P O R T A N N U E L

pour la période du

1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

Toronto (Ontario)
Janvier 2009

**COMITÉ CONSULTATIF SUR LES NOMINATIONS À LA
MAGISTRATURE**

R A P P O R T A N N U E L

pour la période du

1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

Toronto (Ontario)
Janvier 2009

ISSN 1923-8959 (Version anglaise sur Internet)
ISSN 1923-8967 (Version française sur Internet)

**POUR COMMUNIQUER AVEC LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LES
NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE**

Les personnes qui souhaitent formuler des commentaires sur les procédures ou les critères de sélection du Comité consultatif sur les nominations à la magistrature sont priées de visiter le site Web www.ontariocourts.on.ca ou de les faire parvenir à l'adresse suivante :

Le président
Comité consultatif sur les nominations à la magistrature
3^e étage
720, rue Bay
Toronto (Ontario)
M5G 2K1
Téléphone : 416 326-4060
Télécopieur : 416 212-7316

**PUBLICATIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LES
NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE :**

- *Rapport provisoire* (septembre 1990);
- *Rapport définitif et recommandations* (juin 1992);
- *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} juillet 1992 au 31 décembre 1993 (janvier 1994);
- *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} juillet 1994 au 28 février 1995 et pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 1995 (janvier 1996);
- *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} janvier 1996 au 31 décembre 1996 (janvier 1997);
- *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} janvier 1997 au 31 décembre 1997 (janvier 1998);
- *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 1998 (janvier 1999);
- *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 1999 (janvier 2000);
- *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000 (février 2001);
- *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001 (janvier 2002) ;
- *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002 (février 2003);
- *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003 (février 2004);
- *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004 (février 2005);
- *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005 (janvier 2006);
- *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 (janvier 2007);
- *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 (janvier 2008).

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE D'ENVOI	v
RÉSUMÉ	vii
INTRODUCTION	ix
PARTIE I	1
ANALYSE DES NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE.....	1
1.0 Juges nommés du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008.....	1
2.0 Aperçu des nominations : du 1 ^{er} janvier 1989 au 31 décembre 2008	1
PARTIE II	7
LÉGISLATION	7
1.0 Loi de 1994 modifiant des lois en ce qui concerne les tribunaux judiciaires	7
PARTIE III	9
CONFIDENTIALITÉ	9
1.0 Introduction.....	9
2.0 Renseignements sur les méthodes et procédures	9
3.0 Renseignements sur les personnes ayant posé leur candidature	9
4.0 Demande de renseignements.....	10
5.0 Ce qu'il reste à faire	10
PARTIE IV	11
CRITÈRES DE NOMINATION	11
1.0 Critères d'évaluation des candidats.....	11
PARTIE V	13
POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES AUX NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE	13
1.0 Vue d'ensemble de la démarche	13
2.0 Formulaire de renseignements sur le candidat/la candidate à la magistrature.....	15
3.0 Références.....	16
4.0 Demandes et plaintes du Barreau et autres demandes et plaintes en instance	17
5.0 Casier judiciaire	18
6.0 Directives sur les conflits d'intérêts	18

TABLE DES MATIÈRES (suite)

PART V (suite)

POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES AUX NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE

7.0	Nouvelle entrevue des candidats.....	18
8.0	Avis de vacance et transfert après nomination	18
9.0	Changements dans la composition du Comité	19
10.0	Personnel de soutien	19
11.0	Communications, éducation et marketing.....	20

PARTIE VI..... 21

PERSPECTIVES D'AVENIR 21

1.0	Recommandations de candidats.....	21
2.0	Relations communautaires	21
3.0	Représentativité du Comité.....	23

CONCLUSION 25

Notices biographiques des membres du Comité consultatif sur les nominations à la Magistrature	29
--	----

ANNEXES

Annexe I – Brochure - «D'où viennent les juges?».....	37
Annexe II – Nominations effectuées de janvier 2008 à décembre 2008	39
Annexe III – Nominations effectuées de janvier 1989 à décembre 2008	41

LETTRE D'ENVOI

Le 31 janvier 2009

L'honorable Chris Bentley
Procureur général de l'Ontario
720, rue Bay, 11^e étage
Toronto (Ontario)
M5G 2K1

Monsieur le procureur général,

Le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature a l'honneur de vous remettre le présent rapport sur ses activités, pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, en application de l'article 43 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. Ce document traite de toutes les questions importantes se rapportant aux recommandations de candidats aptes à être nommés à la Cour de justice de l'Ontario que le Comité présente au procureur général.

Veillez agréer, Monsieur le procureur général, nos salutations distinguées.

Le président,

Original signé par Hanny A. Hassan

Hanny. A Hassan

RÉSUMÉ

du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

Le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature a été créé à l'origine dans le cadre d'un projet pilote établi, en janvier 1989, par le procureur général de l'époque, le regretté Ian Scott. Depuis, 278 juges ont été nommés en se fondant sur les recommandations du Comité. Sur ces nominations, 12 ont été effectuées entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2008.

Voici les faits saillants des activités du Comité :

- Nominations : les 12 juges nommés ont été choisis parmi des candidats recommandés par le Comité conformément au premier critère, l'excellence professionnelle, et aux autres critères énoncés dans le présent rapport. En plus de ces 12 nominations, le Comité a présenté au Procureur général ses recommandations en vue de combler trois sièges vacants et poursuit son travail relativement à neuf autres postes vacants à la fin de 2008.
- Mesures législatives : des modifications apportées à la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, entrées en vigueur le 28 février 1995, ont créé le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature et lui ont conféré un pouvoir législatif. Elles énoncent en détail la composition, les procédures, les critères de sélection et le caractère indépendant du Comité.
- Confidentialité : le Comité continue à demander au gouvernement d'adopter la législation qui exempterait ses renseignements confidentiels afin de bénéficier de la protection accordée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.
- Procédures et politiques : le Comité examine continuellement ses procédures et politiques, qui sont énoncées en détail dans le présent rapport.

En général, le Comité ne considérera pas pour une entrevue des candidats au sujet de qui des plaintes ont été déposées au Barreau et qui ne sont pas encore résolues. Il revient au candidat ou à la candidate de faire régler de telles plaintes; toutefois, si le Comité reçoit assez d'information indiquant que la plainte est frivole ou sans fondement, le candidat ou la candidate pourra être considéré pour une entrevue, mais sa nomination ne sera pas recommandée tant que la plainte n'aura pas été retirée.

De la même façon, en général, le Comité ne considérera pas pour une entrevue des candidats qui font l'objet d'une réclamation pour erreur ou omission en instance à l'Assurance de la responsabilité civile professionnelle des avocats. Il revient au candidat ou à la candidate de faire régler de telles réclamations; toutefois, si le Comité reçoit assez d'information indiquant que la demande est sans fondement, une telle demande n'empêchera pas alors que la candidate ou le candidat soit considéré et passe une entrevue,

mais la nomination de cette personne ne sera pas recommandée tant que la plainte n'aura pas été retirée.

Le Comité pourra considérer la candidature d'une personne impliquée dans une autre poursuite ou procédure civile si, après avoir reçu les détails de l'instance, ses membres sont d'avis que la nature de l'affaire ne justifie pas le rejet à priori de la candidature en question.

Le Comité doit être avisé de tout jugement civil en instance, de tout arriéré de pension alimentaire, de toute proposition passée ou présente faite à des créanciers ou cession de biens relative à une faillite, ainsi que de toute sanction prise par le Barreau du Haut-Canada ou par tout autre barreau.

Le Comité ne considérera pas la candidature d'une personne qui a un casier judiciaire.

INTRODUCTION

Le 15 décembre 1988, le procureur général de l'époque, le regretté Ian Scott, annonçait à l'Assemblée législative de l'Ontario la création, à titre de projet pilote, du Comité consultatif sur les nominations à la magistrature auquel il confiait la mission suivante :

D'une part, élaborer et recommander des critères généraux, valides et utiles pour la sélection des juges, afin d'assurer la sélection des meilleurs candidates et candidats; d'autre part, soumettre à une entrevue les candidates et candidats que le Comité aura choisis ou que le procureur général lui aura recommandés, et faire des recommandations.

Le 28 février 1995, la *Loi sur les tribunaux judiciaires* créait le Comité. Depuis lors, toutes les nominations à la Cour de justice de l'Ontario sont faites par le procureur général à partir d'une liste de candidats que le Comité lui a recommandés en se basant sur des critères, politiques et procédures précis. Ces critères, politiques et procédures sont décrits en détail dans les pages suivantes.

Entre la date de création du Comité et le 31 décembre 2008, il y a eu 2 909 candidats au total, dont 919 femmes (32 %).

En 2008, le Comité s'est réuni 26 fois pour choisir des candidats, mener des entrevues et mener à bien des activités diverses. Le Comité a fait passer des entrevues à 123 candidats et recommandé la candidature de 57 d'entre eux. Sur ce nombre, le procureur général a nommé 12 juges.

PARTIE I

ANALYSE DES NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE

1.0 Juges nommés du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

Au cours de cette période, 12 juges ont été nommés suivant les recommandations du Comité. Si l'on tient compte des 266 nominations précédentes, on arrive à un nombre total de 278 juges nommés depuis la création du Comité en 1989. Cependant, compte tenu des divers transferts, etc., 252 juges président à l'heure actuelle à la Cour de justice de l'Ontario à la suite des recommandations du Comité. Au total, la Cour de justice de l'Ontario compte 284 juges. Ainsi, plus de 89 % des juges provinciaux actuels ont été choisis par l'entremise du Comité.

Sur les 12 nouveaux juges nommés au cours de cette année civile, six étaient des femmes, un est membre de minorités visibles, dix proviennent de la pratique privée, un était procureur fédéral et un autre, avocat de la Couronne. On trouvera la liste des juges nommés à l'annexe II.

Les personnes nommées sont âgées de 40 à 58 ans, et la moyenne d'âge est de 50 ans.

2.0 Aperçu des nominations : du 1^{er} janvier 1989 au 31 décembre 2008

L'annexe III dresse la liste alphabétique de tous les juges nommés par l'entremise du Comité ainsi que le lieu et la date de leur nomination.

Le caractère démographique de ces nominations est décrit dans les tableaux suivants, qui indiquent la date des diverses nominations, l'expérience en droit des personnes nommées ainsi que le nombre de nominations à partir de groupes désignés.

DATE DES NOMINATIONS							
Période de rapport	1 ^{er} jan. 89 au 31 oct. 90	1 ^{er} nov. 90 au 30 juin 92	1 ^{er} juil. 92 au 31 déc. 93	1 ^{er} jan. 94 au 28 fév. 95	1 ^{er} mars 95 au 31 déc. 95	1 ^{er} jan. 96 au 31 déc. 96	1 ^{er} jan. 97 au 31 déc. 97
Nombre total de nominations	28	39	23	15	5	7	16
EXPÉRIENCE EN DROIT							
	1 ^{er} jan. 89 au 31 oct. 90	1 ^{er} nov. 90 au 30 juin 92	1 ^{er} juil. 92 au 31 déc. 93	1 ^{er} jan. 94 au 28 fév. 95	1 ^{er} mars 95 au 31 déc. 95	1 ^{er} jan. 96 au 31 déc. 96	1 ^{er} jan. 97 au 31 déc. 97
Pratique privée	16	32	14	9	4	3	13
Couronne provinciale	5	3	5	6	0	4	3
Procureur fédéral	3	1	2	0	0	0	0
Gouvernement	4	3	2	0	1	0	0
NOMINATIONS À PARTIR DES GROUPES DÉSIGNÉS							
	1 ^{er} jan. 89 au 31 oct. 90	1 ^{er} nov. 90 au 30 juin 92	1 ^{er} juil. 92 au 31 déc. 93	1 ^{er} jan. 94 au 28 fév. 95	1 ^{er} mars 95 au 31 déc. 95	1 ^{er} jan. 96 au 31 déc. 96	1 ^{er} jan. 97 au 31 déc. 97
Femmes	9	18	12	3	1	1	5
Francophones	2	2	1	2	1	0	0
Premières Nations	0	2	0	1	0	1	0
Minorités visibles	2	4	4	0	0	0	0
Personnes avec handicap	0	0	0	0	0	0	0

DATE DES NOMINATIONS							
Période de rapport	1 ^{er} jan. 98 au 31 déc. 98	1 ^{er} jan. 99 au 31 déc. 99	1 ^{er} jan. 00 au 31 déc. 00	1 ^{er} jan. 01 au 31 déc. 01	1 ^{er} jan. 02 au 31 déc. 02	1 ^{er} jan. 03 au 31 déc. 03	1 ^{er} jan. 04 au 31 déc. 04
Nombre total de nominations	14	18	13	4	13	14	15
EXPÉRIENCE EN DROIT							
	1 ^{er} jan. 98 au 31 déc. 98	1 ^{er} jan. 99 au 31 déc. 99	1 ^{er} jan. 00 au 31 déc. 00	1 ^{er} jan. 01 au 31 déc. 01	1 ^{er} jan. 02 au 31 déc. 02	1 ^{er} jan. 03 au 31 déc. 03	1 ^{er} jan. 04 au 31 déc. 04
Pratique privée	10	11	11	3	12	8	9
Couronne provinciale	3	5	2	1	1	3	4
Procureur fédéral	0	0	0	0	0	2	1
Gouvernement	1	2	0	0	0	1	1
NOMINATIONS À PARTIR DES GROUPES DÉSIGNÉS							
	1 ^{er} jan. 98 au 31 déc. 98	1 ^{er} jan. 99 au 31 déc. 99	1 ^{er} jan. 00 au 31 déc. 00	1 ^{er} jan. 01 au 31 déc. 01	1 ^{er} jan. 02 au 31 déc. 02	1 ^{er} jan. 03 au 31 déc. 03	1 ^{er} jan. 04 au 31 déc. 04
Femmes	4	5	2	1	4	6	4
Francophones	0	3	2	0	0	2	0
Premières Nations	0	0	0	0	0	0	0
Minorités visibles	1	0	2	0	1	0	1
Personnes avec handicap	0	0	0	0	0	0	0

DATE DES NOMINATIONS						
Période de rapport	1 ^{er} jan. 05 au 31 déc. 05	1 ^{er} jan. 06 au 31 déc. 06	1 ^{er} jan. 07 au 31 déc. 07	1 ^{er} jan. 08 au 31 déc. 08	Nombre total de nominations	
Total des nominations	16	20	6	12	278	
EXPÉRIENCE EN DROIT						
	1 ^{er} jan. 05 au 31 déc. 05	1 ^{er} jan. 06 au 31 déc. 06	1 ^{er} jan. 07 au 31 déc. 07	1 ^{er} jan. 08 au 31 déc. 08	Nombre total	% (N=278)
Pratique privée	10	14	3	10	192	69,0 %
Couronne provinciale	4	2	3	1	55	19,8 %
Procureur fédéral	0	0	0	1	10	3,6 %
Gouvernement	2	4	0	0	21	7,6 %
NOMINATIONS À PARTIR DES GROUPES DÉSIGNÉS						
	1 ^{er} jan. 05 au 31 déc. 05	1 ^{er} jan. 06 au 31 déc. 06	1 ^{er} jan. 07 au 31 déc. 07	1 ^{er} jan. 08 au 31 déc. 08	Nombre total	% (N=278)
Femmes	6	7	5	6	99	35,6 %
Francophones	1	1	0	0	17	6,1 %
Premières Nations	1	0	0	0	5	1,8 %
Minorités visibles	1	2	0	1	19	6,8 %
Personnes avec handicap	0	0	0	0	0	0 %

Le Comité continue à encourager les candidatures de membres de la profession juridique provenant de groupes désignés. Chaque annonce de poste vacant à la magistrature précise que :

La magistrature provinciale doit refléter raisonnablement la diversité de la population qu'elle sert. Les candidatures de membres des groupes minoritaires sont encouragées.

Les annonces sont publiées dans le *Recueil de jurisprudence de l'Ontario (Ontario Reports)* et dans *The Lawyers Weekly*, deux publications largement diffusées auprès des avocats de la province. Elles sont également affichées sur le site Web des Cours de l'Ontario à www.ontariocourts.on.ca ainsi que sur celui de Bar-eX Communications Inc. à www.bar-ex.com.

De plus, le Comité fait parvenir un avis anticipé des postes vacants à la magistrature à environ 213 associations de juristes et autres, comme l'Association du Barreau de l'Ontario, le Advocacy Research Centre for Persons with Disabilities (l'ancien ARCH), les Aboriginal Legal Services of Toronto, l'Association canadienne des avocats noirs et la Metro Toronto Chinese and Southeast Asian Legal Clinic, et leur demande de porter cet avis à l'attention de leurs membres. Les annonces de postes vacants sont également envoyées par courriel à diverses associations (The Advocates Society, Association nationale de la femme et du droit, Association du Barreau de l'Ontario, Ontario Crown Attorneys Association, Ontario Trial Lawyers Association, Women's Law Association of Ontario, Canadian Muslim Lawyers Association, Indigenous Bar Association, L'Association des juristes d'expression française, Criminal Lawyers Association) ainsi qu'aux cliniques juridiques et aux associations juridiques dans l'ensemble de l'Ontario. Les membres du Comité sont toujours disposés à assister (et, en fait, assistent) à des réunions des associations pour discuter du processus de nomination et répondre aux questions sur les procédures et critères. Le Comité tient à ce que les membres de la profession et le grand public soient bien informés du processus de nomination à la magistrature.

PARTIE II

LÉGISLATION

1.0 Loi de 1994 modifiant des lois en ce qui concerne les tribunaux judiciaires

Les modifications apportées à la *Loi sur les tribunaux judiciaires* ont reçu la sanction royale en juin 1994 et ont été proclamées le 28 février 1995. L'article 43 de cette loi porte sur le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature, et se lit comme suit :

« *Comité consultatif sur les nominations à la magistrature*

43. (1) Est créé un comité appelé Comité consultatif sur les nominations à la magistrature en français et Judicial Appointments Advisory Committee en anglais.

Composition

- (2) Le Comité se compose :
- a) de deux juges provinciaux, nommés par le juge en chef de la Division provinciale;
 - b) de *trois* avocats, dont l'un est nommé par la Société du barreau du Haut-Canada, un autre par l'Association du barreau canadien (Ontario) et le dernier par la County and District Law Presidents' Association;
 - c) de sept personnes qui ne sont ni juges ni avocats, nommées par le procureur général;
 - d) d'un membre du Conseil de la magistrature, nommé par celui-ci.

Critères

- (3) Au moment de la nomination des membres effectuée aux termes des alinéas (2) b) et c), l'importance qu'il y a de refléter, dans la composition du Comité, la dualité linguistique de l'Ontario et la diversité de sa population et de garantir un équilibre général entre les deux sexes est reconnue.

Mandat

- (4) Le mandat des membres est de trois ans et peut être renouvelé.

Mandats de durées diverses

- (5) Malgré le paragraphe (4), les dispositions suivantes s'appliquent aux premières nominations effectuées aux termes du paragraphe (2) :
1. Le mandat d'un des juges provinciaux est de deux ans.
 2. Le mandat de l'avocat nommé par l'Association du barreau canadien (Ontario) est de deux ans et celui de l'avocat nommé par la County and District Law Presidents' Association est de un an.
 3. Le mandat de deux des personnes qui ne sont ni juges ni avocats est de deux ans et celui de deux autres de ces personnes est de un an.

Présidence

- (6) Le procureur général désigne un des membres à la présidence du Comité pour un mandat de trois ans.

Mandat

- (7) La même personne peut siéger comme président pendant plusieurs mandats.

Mission

- (8) Le Comité a pour mission de faire des recommandations au procureur général en ce qui concerne la nomination des juges provinciaux.

Mode de fonctionnement

- (9) Le Comité remplit sa mission de la façon suivante :
1. *Lorsqu'un* poste à la magistrature devient vacant et que le procureur général demande au Comité de faire une recommandation, celui-ci annonce le poste et examine toutes les demandes.
 2. Pour chaque poste à la magistrature qui est vacant et à l'égard duquel une recommandation est demandée, le Comité présente au procureur général une liste, selon un ordre de préférence, d'au moins deux candidats qu'il recommande, accompagnée d'un bref exposé des raisons à l'appui de ses recommandations.
 3. Le Comité procède à l'annonce et à l'examen des demandes conformément aux critères qu'il a établis, notamment l'évaluation de l'excellence professionnelle, la sensibilisation aux questions communautaires et les caractéristiques personnelles de candidats ainsi que la reconnaissance du fait qu'il est souhaitable que les nominations à la magistrature reflètent la diversité de la société ontarienne.
 4. Le Comité peut recommander des candidats qui ont subi une entrevue au cours de l'année précédente, s'il n'y a pas assez de temps pour procéder à une nouvelle annonce et à un nouvel examen.

Qualités requises

- (10) Le Comité ne peut prendre en considération la demande d'un candidat que s'il est membre du barreau d'une des provinces ou d'un des territoires du Canada depuis au moins dix ans ou qu'il est, pour une période totale d'au moins dix ans, membre d'un tel barreau ou juge n'importe où au Canada après avoir été membre d'un tel barreau.

Recommandation du procureur général

- (11) Le procureur général ne recommande au lieutenant-gouverneur en conseil en vue d'une nomination à un poste à la magistrature qu'un candidat qui a été recommandé pour ce poste par le Comité aux termes du présent article.

Rejet de la liste

- (12) Le procureur général peut rejeter les recommandations du Comité et exiger que celui-ci présente une nouvelle liste.

Rapport annuel

- (13) Le Comité soumet au procureur général un rapport annuel sur ses activités.

Dépôt

- (14) Le procureur général présente le rapport annuel au lieutenant-gouverneur en conseil et le dépose alors devant l'Assemblée.»

PARTIE III

CONFIDENTIALITÉ

1.0 Introduction

Le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature a adopté les deux principes fondamentaux suivants concernant la confidentialité des renseignements en sa possession :

- a) tous les renseignements relatifs aux méthodes et procédures du Comité doivent être, et sont, à la disposition de quiconque souhaite les consulter;
- b) les renseignements personnels sur les candidats sont entièrement confidentiels, à moins qu'ils ne soient divulgués par les candidats eux-mêmes.

2.0 Renseignements sur les méthodes et procédures

La *Loi sur les tribunaux judiciaires*, en vertu des modifications apportées en 1995, précise clairement que le Comité doit être composé de treize membres, dont la majorité doivent être des personnes qui ne sont ni juges, ni avocats. Les organismes chargés des nominations doivent reconnaître l'importance qu'il y a de refléter la diversité de la population de l'Ontario dans la composition du Comité et de garantir un équilibre général tenant compte de la dualité linguistique de la province, de la représentation des minorités et de l'équilibre entre les deux sexes.

Le présent rapport précise les critères et les méthodes de sélection des candidats.

Les membres du Comité font des présentations auprès d'organismes ou lors de conférences juridiques afin d'informer les membres de la profession et du public du processus de nomination et sont convaincus que ce processus doit être totalement ouvert et transparent.

3.0 Renseignements sur les personnes ayant posé leur candidature

Autant il est ouvert à l'égard des renseignements mentionnés dans l'article précédent, autant le Comité veille soigneusement à protéger le caractère confidentiel des renseignements concernant les candidats. À cette fin, il prend les mesures suivantes :

- 1) les renseignements les plus délicats sont gardés en lieu sûr au domicile des membres, ou par la secrétaire du Comité;

- 2) le jour des entrevues, les candidats n'ont pas l'occasion de se rencontrer;
- 3) les dossiers des candidats et les notes des membres sont détruits ou déchiquetés dès que possible après que les candidats ont été recommandés ou que leur candidature a expiré;
- 4) les personnes citées en référence par les candidats sont avisées que leur nom ne sera pas associé à leurs commentaires confidentiels;
- 5) les avocats, juges, agents des tribunaux et représentants communautaires avec lesquels le Comité communique pour des enquêtes confidentielles sont avisés que leur nom ne sera pas associé à leurs commentaires confidentiels;
- 6) l'accès aux dossiers du Comité est strictement interdit à toute personne externe, y compris aux fonctionnaires qui ne sont pas associés au Comité;
- 7) le Comité tient ses réunions et ses entrevues ailleurs que dans les locaux du gouvernement.

4.0 Demande de renseignements

En 1993, un citoyen a cherché à obtenir des renseignements concernant la nomination d'un juge. Le traitement de cette demande a finalement été conclu en 1997, lorsque la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé une décision de la Cour divisionnaire, en concluant que les notes privées des membres du Comité n'étaient pas accessibles au public en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. On trouvera des détails sur ce litige dans les rapports annuels de 1996 et de 1997.

5.0 Ce qu'il reste à faire

Le Comité a demandé au gouvernement à plusieurs occasions, et continue à lui demander, de modifier la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Le Comité veut que les renseignements privés sur les candidats soient exemptés de l'application de cette loi. Il existe un précédent dans ce domaine avec le chapitre 12 des L.O. 1994, aux termes duquel tous les dossiers du Conseil de la magistrature de l'Ontario ne peuvent être divulgués sans l'accord du dit Conseil.

PARTIE IV

CRITÈRES DE NOMINATION

Il importe que les membres du barreau admissibles et le grand public soient au courant des critères retenus par le Comité pour choisir les candidats qu'il recommande. C'est pourquoi, par souci de commodité, ces critères sont repris dans le présent rapport.

Voici le résumé des critères actuellement en vigueur :

1.0 Critères d'évaluation des candidats

Excellence professionnelle

- Haut niveau de réussite professionnelle dans le ou les secteurs juridiques dans lesquels le candidat a exercé son activité. Il est souhaitable, sans être indispensable, que le postulant ait de l'expérience dans le domaine du droit qui est de la compétence de la Cour de justice de l'Ontario où il souhaite être nommé.
- Participation aux activités professionnelles qui permettent de se tenir au courant de l'évolution du droit et de l'administration de la justice.
- Engagement confirmé à poursuivre une formation continue en droit.
- Intérêt pour les volets administratifs des attributions d'un juge ou une certaine aptitude à cet égard.
- Capacité de bien écrire et de bien communiquer.

Conscience communautaire

- Empressement au service du public.
- Conscience des problèmes sociaux à l'origine des affaires portées devant les tribunaux et intérêt pour ces questions.
- Sensibilité à l'évolution des valeurs sociales relatives aux questions criminelles et familiales.
- Intérêt pour les méthodes de règlement des différends offrant une solution de rechange aux jugements formels ainsi que pour les ressources communautaires pouvant intervenir dans le processus de règlement des affaires.

Qualités personnelles

- Aptitude à écouter.
- Respect de la dignité essentielle des personnes, sans égard à leur situation.
- Politesse et considération pour autrui.
- Conscience morale et valeurs éthiques exemplaires.
- Capacité de prendre rapidement des décisions.
- Patience.
- Ponctualité et bonnes habitudes régulières de travail.
- Réputation d'intégrité et d'équité.
- Compassion et empathie.
- Absence de manières pompeuses et de tendances à l'autoritarisme.

Considérations démographiques

- La magistrature de la Cour de justice de l'Ontario devrait être raisonnablement représentative de la population qu'elle sert. Le Comité est conscient de la question de la sous-représentation dans les effectifs judiciaires des femmes, des personnes handicapées et des minorités visibles, culturelles et raciales. Il faut remédier à cette situation. Toutefois, l'excellence professionnelle constitue toujours le principal critère d'évaluation des candidats.

PARTIE V

POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES AUX NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE

La procédure ci-dessous décrit toutes les étapes que suit le Comité pour arriver à ses recommandations:

1.0 Vue d'ensemble de la démarche

1. Annonce de la vacance

Tous les sièges vacants sont annoncés dans le *Recueil de jurisprudence de l'Ontario* (*Ontario Reports*) et dans *The Lawyers Weekly*. Les personnes intéressées disposent de trois semaines pour envoyer leur dossier de candidature. Outre ces annonces, le Comité fait parvenir un avis anticipé de la vacance à près de 213 associations juridiques et non juridiques en leur demandant de porter cet avis à l'attention de leurs membres. Ces annonces sont également affichées sur le site Web des Cours de l'Ontario à www.ontariocourts.on.ca ainsi que sur le site Web de Bar-eX Communications Inc. à www.bar-ex.com.

2. Examen des demandes par les membres

Chaque membre reçoit une liste de tous les candidats qui ont répondu à l'annonce et des copies de tous les formulaires de renseignements sur le candidat ou la candidate qui sont nouveaux ou ont été mis à jour. Les membres examinent et évaluent soigneusement les demandes et dressent la liste des candidats qu'ils estiment aptes à passer à l'étape suivante: le contrôle des références et les demandes de renseignements confidentielles. Ils remettent cette liste à la secrétaire du Comité, qui se charge de compiler une liste maîtresse des candidats choisis par au moins quatre membres. Ces candidats feront l'objet d'un contrôle des références et de demandes de renseignements confidentielles. Si un membre du Comité prouve que l'on a omis de sélectionner, pour le contrôle des références et la demande de renseignements confidentielle, une candidate ou un candidat qui possède les qualités requises pour la nomination à un poste de juge, ce membre peut demander que l'on ajoute à la liste le nom de la personne en question.

3. Contrôle des références et demandes de renseignements confidentielles

Chaque membre reçoit une liste de candidats sélectionnés par au moins quatre membres du Comité en vue d'un contrôle des références et de demandes de renseignements confidentielles. Ces demandes sont adressées à des juges, des agents des tribunaux, des avocats, des associations juridiques ou des organisations

de services sociaux ou communautaires de même qu'aux personnes que le candidat a citées comme références. Après cette étape, les membres du Comité se réunissent pour discuter de l'information obtenue et choisir les candidats qui seront convoqués à des entrevues.

Cette réunion de sélection a généralement lieu de trois à quatre semaines après que les membres ont reçu la liste des candidats à examiner. Les entrevues ont lieu environ deux semaines après la réunion de sélection.

4. Entrevues

Habituellement, 16 candidats au plus sont convoqués à des entrevues d'environ trente minutes qui s'échelonnent sur deux jours. Tous les membres du Comité assistent à chaque entrevue. En revanche, les membres du Comité questionnent à tour de rôle les postulants. Après chaque entrevue, le Comité discute des mérites de la candidate ou du candidat. Après la dernière entrevue pour un poste vacant donné, les membres du Comité discutent des mérites respectifs des candidats qui viennent de passer une entrevue et de ceux qu'ils ont déjà interrogés à l'occasion d'une autre vacance dans l'année qui précède et qui ont présenté une demande pour le nouveau poste à combler.

5. Recommandations au procureur général

La liste des candidats recommandés n'est remise au procureur général que lorsque les résultats positifs des contrôles exigés auprès du Barreau, de LawPRO et du CIPC ont été obtenus. Ces résultats sont habituellement reçus dans les trois semaines qui suivent les entrevues.

Le Comité présente alors au procureur général une liste restreinte des candidats classés par ordre de mérite, accompagnée seulement de leur formulaire de candidature.

C'est à ce stade que prend fin le travail du Comité. Le Comité n'avise pas les candidats que leur nom figure ou non sur la liste restreinte présentée au procureur général, puisqu'il s'agit d'une recommandation personnelle et confidentielle à l'intention du procureur général.

6. Vacances imprévues

Il convient de signaler aussi que le Comité a mis en place une procédure qui permet d'éviter les retards à combler les vacances imprévues, comme dans le cas d'une démission, d'une maladie ou d'une mort subites. En pareil cas, à la demande du procureur général, le Comité peut recommander des candidats qui ont déjà présenté des demandes pour la région du poste à combler et ont passé une entrevue, sans annoncer la vacance. Cette procédure s'applique uniquement aux régions pour lesquelles un concours a été annoncé au cours des douze mois précédents.

Toutefois, le Comité préfère annoncer les sièges vacants et ne déroge à cette procédure que dans de rares circonstances.

7. Entrevue pour plus d'un poste

Parfois, après qu'une vacance a été annoncée et que la procédure de sélection est en cours, un deuxième poste devient vacant dans la même région et pour le même domaine du droit. Dans ces circonstances, pour gagner du temps, le Comité peut sauter l'étape de l'annonce du deuxième poste. Les membres évalueront alors les personnes qui ont posé leur candidature pour le poste annoncé et décideront lesquels de ces candidats seront retenus pour les étapes suivantes de la sélection, pour les deux postes.

2.0 Formulaire de renseignements sur le candidat/la candidate à la magistrature

1. Tous les candidats doivent soumettre un exemplaire dactylographié du « formulaire de renseignements sur le candidat/la candidate » (révisé), qui a été conçu de manière à obtenir des renseignements qui ne figurent habituellement pas dans un *curriculum vitae* ordinaire. Il s'agit notamment de la nature des travaux juridiques que le candidat ou la candidate a effectués et de l'expérience qu'il ou elle a acquise dans l'exercice de ses fonctions, y compris l'expérience préalable à leur entrée dans le secteur du droit. Les candidats expliquent aussi pourquoi ils souhaitent devenir juges et évaluent leurs propres qualités à cet égard.

La demande des candidats qui transmettent un *curriculum vitae* ordinaire et refusent de remplir le formulaire du Comité sera rejetée, sans être examinée.

2. Les candidats remettent 14 copies du formulaire de renseignements. Ils joignent à leur première demande une copie de chacun des formulaires dûment signés d'autorisation de sécurité, de divulgation de renseignements, et d'autorisation de divulguer. Par la suite, ils envoient une lettre en 14 exemplaires chaque fois qu'ils demandent que leur candidature soit examinée en vue de combler une vacance donnée. Les candidats qui souhaitent modifier une information sur leurs demandes devront remettre 14 copies du formulaire de renseignements entièrement révisés.
3. Les candidats doivent envoyer une demande ou une lettre pour chaque vacance annoncée qui les intéresse. Le Comité n'examine pas d'office les demandes versées aux dossiers. Il est préférable que les personnes intéressées présentent une nouvelle demande au bout d'un an pour que leur dossier de candidature reflète tous les changements éventuels.
4. Le formulaire de renseignements est conservé pendant un an. À la fin de l'année, le candidat est informé que son formulaire est périmé et qu'il doit, pour garder son dossier actif, envoyer 14 copies d'un nouveau formulaire révisé.

5. Un accusé de réception est envoyé pour chaque demande donnant suite à la parution d'une annonce de poste vacant à la magistrature. Cependant, le Comité n'informe pas les candidats s'ils n'ont pas été retenus pour une entrevue. Au contraire, la lettre d'accusé de réception précise aux candidats : [traduction] « *si vous êtes sélectionné(e) pour une entrevue, nous communiquerons par téléphone avec vous dans la semaine du ...* ».
6. Les candidats qui ont passé une entrevue au cours des douze derniers mois ne seront pas nécessairement convoqués à une nouvelle entrevue; en se fondant sur l'entrevue précédente, le Comité examinera la candidature de toute personne qui a demandé que sa demande soit considérée pour le siège vacant annoncé.
7. Les candidats qui ont passé une entrevue à cette occasion ou lors d'une occasion précédente et qui ont demandé que leur candidature soit examinée pour une vacance donnée qui a été annoncée **ne sont pas** informés si leur nom a été ajouté à la liste soumise au procureur général. De la même façon, le Comité n'informe pas les candidats lorsqu'il a terminé son travail pour une vacance donnée à la magistrature et présenté une liste des candidats recommandés au procureur général.

3.0 Références

1. Le Comité demande aux candidats de ne pas joindre de lettres d'appui et de ne pas en faire envoyer.
2. Le Comité demande aux candidats de fournir les noms, adresses de courriel et postales complètes (personnelle et professionnelle), y compris les codes postaux, les numéros de téléphone à domicile et au bureau des personnes qu'ils ont citées pour fournir des références. Les candidats doivent s'assurer de l'exactitude des renseignements fournis avant d'envoyer leur formulaire. Étant donné que les membres qui contrôlent les références le font souvent en soirée et pendant les fins de semaine, il est primordial d'indiquer le numéro de téléphone à domicile des personnes dont le nom a été donné en référence.
3. Le Comité envoie à toutes les personnes mentionnées en référence une lettre pour les informer qu'une candidate ou un candidat a soumis leur nom et qu'un membre du Comité pourrait communiquer avec elles. Il indique également qu'elles ne sont pas tenues de communiquer par écrit avec le Comité et joint une liste des membres.
4. Le Comité garde en toute confidentialité les renseignements fournis par les personnes dont le nom est donné comme référence et obtenus grâce à des demandes de renseignements confidentielles.

4.0 Demandes et plaintes du Barreau et autres demandes et plaintes en instance

1. Membres du Barreau : pour être admissibles, les candidats doivent avoir été membres d'un barreau provincial ou territorial au Canada pendant au moins 10 ans, ou, pendant au moins 10 ans au total, avoir été membres d'un tel barreau ou exercé les fonctions de juge n'importe où au Canada, après avoir été membres en règle dudit barreau, et en être actuellement un membre en règle.
2. Plaintes relatives à la pratique : En général, on ne considérera pas pour une entrevue des candidats au sujet de qui des plaintes ont été déposées au Barreau et qui ne sont pas encore résolues. Il revient au candidat ou à la candidate de faire régler de telles plaintes; toutefois, si le Comité reçoit assez d'information indiquant que la plainte est frivole ou sans fondement, une telle plainte n'empêchera pas que le candidat ou la candidate soit considéré et passe une entrevue, mais la nomination de cette personne ne sera pas recommandée tant que la plainte n'aura pas été retirée.
3. Si le Barreau du Haut-Canada ou tout autre barreau a pris des sanctions contre un candidat ou une candidate, le Comité demandera d'en connaître les circonstances. Le Comité décidera alors s'il y a lieu de considérer ou non la candidature de cette personne à une nomination à la magistrature.
4. Demandes relatives à des erreurs et omissions : En général, on ne considérera pas pour une entrevue des candidats qui font l'objet de demandes relatives à des erreurs et omissions en instance à l'Assurance de la responsabilité civile professionnelle des avocats. Il revient au candidat ou à la candidate de faire régler de telles demandes; toutefois, si le Comité reçoit assez d'information indiquant que la demande est sans fondement, une telle demande n'empêchera pas alors que la candidate ou le candidat soit considéré et passe une entrevue, mais la nomination de cette personne ne sera pas recommandée tant que la plainte n'aura pas été retirée.
5. Demandes ou jugements en matière civile : Le Comité serait disposé à considérer la candidature d'une personne impliquée dans une réclamation ou procédure civile si, après avoir reçu les détails de l'instance, ses membres sont d'avis que celle-ci ne justifie pas le rejet de la candidature de la personne en question.
6. Autres questions financières : Le Comité doit être avisé de tout jugement civil en instance, de tout arriéré de pension alimentaire, de toute proposition passée ou présente faite à des créiteurs ou de cession de biens relative à une faillite, ainsi que de toute difficulté financière grave éprouvée par une candidate ou un candidat.
7. De plus, si un candidat ou une candidate fait l'objet d'une ordonnance d'un tribunal, le Comité doit en être avisé.

5.0 Casier judiciaire

Le Comité n'examinera pas la candidature d'une personne qui a un casier judiciaire. Il appartient à celle-ci d'obtenir un pardon.

6.0 Directives sur les conflits d'intérêts

1. Le Comité n'examinera aucune demande de nomination à la magistrature présentée par un député ou une députée qui est membre du parti politique du gouvernement au pouvoir. Les anciens députés membres du parti politique au pouvoir peuvent poser leur candidature deux ans après avoir quitté leurs fonctions à l'Assemblée législative.
2. Les membres du Comité ne peuvent pas soumettre de demande de nomination à la magistrature provinciale pendant deux ans à partir de la date à laquelle ils cessent de siéger au Comité.
3. Le nom d'aucun membre actif du Comité ne peut être donné comme référence par un candidat ou une candidate qui présente une demande de nomination à la magistrature provinciale.
4. Les membres du Comité qui estiment avoir un parti pris ou un préjugé, réel ou apparent, à l'égard d'une candidate ou d'un candidat doivent faire part de ce conflit et se retirer du processus intégral de dotation du poste.

7.0 Nouvelle entrevue des candidats

Le Comité ne conserve pas de registre des candidats qui ont déjà été recommandés, mais n'ont pas été nommés, ou qui ont passé une entrevue mais n'ont pas été recommandés.

Le Comité n'estime pas nécessaire de convoquer à une nouvelle entrevue les candidats qui en ont déjà passé une au cours des douze mois précédents. S'ils demandent par écrit que leur candidature soit examinée pour le siège vacant, ces candidats seront comparés objectivement et classés avec les autres personnes ayant passé des entrevues pour le siège en question. Néanmoins, le Comité se réserve le droit de convoquer une candidate ou un candidat à une nouvelle entrevue, et il se prévaut de cette prérogative lorsqu'il l'estime approprié.

8.0 Avis de vacance et transfert après nomination

Lorsqu'un siège de la magistrature de la Cour de justice de l'Ontario devient vacant, le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario, après avoir tenu compte des ressources nécessaires à l'échelle de la province, établit le lieu du siège à pourvoir et en informe le procureur général. Ce dernier demande alors au Comité de déclencher le processus

d'identification des candidats aptes à être nommés à la magistrature pour être en mesure de lui présenter des recommandations.

En raison du nombre important de demandes de transfert, le juge en chef a avisé le Comité que même si le juge en chef conserve le pouvoir discrétionnaire d'affecter les juges selon les besoins de la Cour en tout temps, la Cour de justice de l'Ontario a pour politique générale de ne pas prendre en compte une demande de changement permanent d'affectation présentée par une ou un juge dans les cinq ans suivant sa nomination. Avant de déclarer qu'un poste à la magistrature est vacant, les besoins de la Cour et l'engagement à long terme de la collectivité concernée font l'objet d'un examen et d'une évaluation. Il s'agit d'un engagement pris à la fois par la Cour et par la ou le juge nommé à ce poste. En général, lorsque quelqu'un est nommé à la magistrature dans un tribunal local, si cette personne ne demeure pas déjà dans la collectivité en question ou à proximité, la Cour s'attend à ce qu'elle déménage rapidement après sa nomination pour s'installer dans la collectivité en question ou à une distance raisonnable de celle-ci. Dans les circonstances, la Cour remboursera les coûts de transport de la ou du juge et de sa famille ainsi que ses frais de déménagement selon les règles établies dans le *Manuel du juge*. Après avoir siégé pendant cinq ans à ce poste, le ou la juge peut demander son transfert. S'il y a alors un poste vacant, cette demande sera examinée avec celles présentées par d'autres juges souhaitant être affectés au même endroit. D'autres facteurs interviendront également, notamment les besoins des localités en question et l'opinion du juge en chef des autres juges de la région.

9.0 Changements dans la composition du Comité

La juge principale régionale Judith C. Beaman a été nommée par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario pour remplacer le juge Timothy Culver, dont le mandat a pris fin le 31 décembre 2007.

Le mandat du juge Jean-Giles Lebel a pris fin le 14 septembre 2008. Le juge William Horkins a été nommé par le juge en chef pour remplacer le juge Lebel.

Monsieur Hanny Hassan a été nommé pour un autre mandat à titre de président du Comité par le procureur général.

10.0 Personnel de soutien

Priscilla Chu est secrétaire du Comité depuis le 6 décembre 1999. Son travail et son dévouement se sont avérés extrêmement précieux dans le maintien d'un rendement de très haut niveau dans tous les aspects des travaux du Comité. M^{me} Chu anticipe les besoins du Comité et, comme ses membres, travaille avec ardeur. La contribution de M^{me} Chu au Comité est exceptionnelle. Grâce à sa connaissance de tous les aspects de la procédure et à sa coordination efficace, les membres du Comité peuvent se concentrer sur la sélection des nominations à la magistrature.

Le Comité tient également à souligner le professionnalisme et l'engagement de M^{me} Carol Chan. Alliant des capacités d'organisation à de l'entregent, elle offre au Comité un service hors pair de secrétariat et de bureau.

Enfin, le Comité remercie l'honorable Chris Bentley, procureur de l'Ontario. Il exprime aussi sa reconnaissance pour leur coopération aux personnes suivantes : M. Warren Dunlop, directeur des services judiciaires auxiliaires du ministère, M^{me} Marilyn McDonald du Barreau du Haut-Canada, M^{me} Carol O'Reilly des services policiers de Toronto et M^{mes} Caron Wishart et Kathi MacDonald de l'Assurance de la responsabilité civile professionnelle des avocats.

11.0 Communications, éducation et marketing

Le Comité

- ▶ a fait savoir à près de 205 organismes, y compris des facultés de droit, que certains de ses membres assisteraient volontiers à leurs réunions pour expliquer son mandat, ses critères et ses procédures;
- ▶ a fait des présentations lors de diverses réunions de la profession juridique et devant des associations, dont l'Institut annuel et des réunions du conseil d'administration de l'Association du Barreau de l'Ontario;
- ▶ a fait des présentations dans des écoles et des universités.

Initiatives

Dans le cadre de ses initiatives de relations communautaires, le Comité effectue parfois ses entrevues ailleurs qu'à Toronto. En mai, juin et novembre 2008, les membres se sont rendus à Chatham, à Sault Ste. Marie et à Ottawa respectivement pour interviewer des candidats en vue de combler les postes vacants.

Suite à une invitation de M. François Boileau, commissaire aux services en français, M. Hanny Hassan a rencontré le commissaire le 16 juin 2008 pour discuter en profondeur du mandat du Comité, de sa composition et du processus de nomination judiciaire.

Le 20 novembre 2008, en collaboration avec l'Association du barreau de l'Ontario, les membres du Comité ont rencontré des représentants d'organisations et de groupes sous-représentés. Il s'agissait d'une discussion ouverte où les membres ont présenté aux participants le processus de demande judiciaire et les critères de sélection établis, pour encourager les avocats qualifiés membres de ces collectivités à poser leur candidature, ainsi que pour obtenir la rétroaction des participants.

PARTIE VI

PERSPECTIVES D'AVENIR

1.0 Recommandations de candidats

Même si le Comité est convaincu que l'expérience de la plaidoirie est importante, il estime qu'il convient d'appliquer tous les critères lors de l'évaluation des mérites de chaque postulant. C'est pourquoi il a recommandé de temps à autre et continuera de recommander des personnes qui ne sont pas des avocats plaidants, mais qui ont fait preuve d'excellence professionnelle dans d'autres secteurs du droit.

Le Comité a continué d'augmenter le nombre d'entrevues chaque fois qu'un poste devient vacant. En fournissant le nom de tous les candidats ayant passé une entrevue au cours des douze derniers mois, un plus grand nombre de personnes ayant des antécédents diversifiés est recommandé au procureur général sur une liste classée par ordre de priorité. L'excellence professionnelle continue d'occuper une place prioritaire aux yeux du Comité.

2.0 Relations communautaires

Le Comité reconnaît clairement que les relations communautaires font partie de ses attributions et, à ce titre, il continuera d'inviter des candidats de diverses sections sous-représentées du secteur juridique à présenter des demandes. Il étudie les moyens de communiquer avec toutes les personnes ayant les compétences requises afin de les encourager à poser leur candidature à un poste de juge de la Cour de justice de l'Ontario.

En dépit d'une augmentation constante du nombre d'étudiants provenant de communautés traditionnellement sous-représentées choisissant la profession juridique, le Comité reconnaît qu'il existe un certain nombre d'obstacles, tant matériels que sociaux, à surmonter avant que le nombre d'étudiants soit assez important pour permettre à l'Ontario d'atteindre son objectif, c'est-à-dire d'avoir une magistrature vraiment représentative de sa population.

Le Comité s'est rendu compte que souvent, les candidats des divers groupes désignés ne se représentent pas à un poste vacant à la magistrature si leur première tentative s'est soldée par un échec. Le Comité encourage tous les avocats et avocates détenant les qualités requises à se porter candidats et à continuer de le faire s'ils visent une nomination à la magistrature.

Le tableau ci-dessous montre le pourcentage des demandes présentées par des femmes chaque année :

Année	Total des demandes reçues	Postulante	Pourcentage de postulantes
1989	338	42	12 %
1990	318	137	43 %
1991	116	44	37 %
1992	186	58	31 %
1993	113	39	34 %
1994	137	51	37 %
1995	85	22	26 %
1996	235	52	22 %
1997	108	30	28 %
1998	148	38	26 %
1999	142	36	25 %
2000	126	36	29 %
2001	100	33	33 %
2002	29	10	34 %
2003	175	73	42 %
2004	75	28	37 %
2005	149	49	33 %
2006	120	55	46 %
2007	87	35	40 %
2008	122	51	41 %
TOTAL	2 909	919	32 %

Le Comité s'inquiète à propos du nombre de nouvelles candidatures. Bien que ces candidatures soient toutes de haut niveau, le Comité a le sentiment qu'il y a beaucoup d'autres personnes possédant les qualités requises qui, pour une raison inconnue, ne posent pas leur candidature.

Le Comité est d'avis que les membres de la profession, les groupes communautaires et le public en général doivent encourager les avocats compétents à présenter des demandes.

Le Comité reconnaît qu'il doit redoubler d'efforts pour encourager les membres qualifiés des groupes sous-représentés à poser leur candidature.

3.0 Représentativité du Comité

Il est important que la représentation au sein du Comité soit aussi diversifiée que possible. Le paragraphe 43(3) de la loi modifiée établit les critères suivants pour les membres du Comité :

«Au moment de la nomination des membres [...], l'importance qu'il y a de refléter, dans la composition du Comité, la dualité linguistique de l'Ontario et la diversité de sa population et de garantir un équilibre général entre les deux sexes est reconnue.»

En 2008, le Comité comptait huit hommes et cinq femmes parmi ses membres, représentant différentes régions géographiques de la province. Même si sa composition ne peut pas toujours refléter en tout temps l'ensemble des groupes, le Comité reconnaît néanmoins qu'un juste équilibre enrichit ses délibérations. Il est important de maintenir cet équilibre.

Il incombe au procureur général de nommer la plupart des membres du Comité, mais le Barreau du Haut-Canada, le juge en chef, l'Association du Barreau de l'Ontario, la County and District Law Presidents' Association et le Conseil de la magistrature de l'Ontario doivent continuer de nommer des représentants qui reflètent la population de la province de l'Ontario.

Le juge en chef désigne bilingues certains postes de la magistrature, dans les régions à forte population francophone. Pour évaluer l'aptitude des candidats à ces postes à instruire un procès en français, il est essentiel que des membres du Comité soient bilingues. En 2008, trois membres du Comité maîtrisaient bien l'anglais et le français.

CONCLUSION

Le Comité a établi des critères et des procédures qui ont donné naissance à un processus juste et impartial de nomination des juges à la Cour de justice de l'Ontario, processus qui, le Comité espère, contribue à faire disparaître toute perception de parti pris ou de favoritisme politique dans les nominations à la magistrature. Il continuera à réévaluer ses critères et procédures. Le Comité s'est efforcé de recommander au procureur général des personnes qui possèdent toutes les qualités requises selon ces critères et qui ont gagné l'estime de leurs confrères et du public.

Le Comité continuera de rechercher l'excellence chez les candidats qu'il recommande en vue d'une nomination à un poste de juge à la Cour de justice de l'Ontario. Il continuera à encourager des personnes appartenant aux groupes désignés à poser leur candidature, afin que l'appareil judiciaire de l'Ontario reflète raisonnablement bien la diversité de la population qu'il sert. La qualité des postulants que le Comité rencontre est impressionnante.

Dans leur majorité, les membres du Comité sont des personnes qui travaillent pendant la journée. Elles consacrent beaucoup de leur temps aux travaux du Comité et exécutent ces derniers avec une grande compétence. En dépit d'une lourde charge de travail, les membres du Comité s'intéressent fortement au processus et tirent une grande satisfaction personnelle de leur participation à ce travail enrichissant.

Voici l'estimation du temps consacré par un membre non juriste du Comité à la procédure de sélection et de recommandation pour combler un poste vacant à la magistrature :

1^{re} étape : Examen des candidatures reçues

- en moyenne, il y a 150 candidatures par annonce de vacance
- 15 minutes pour l'examen de chaque candidature

$$15 \text{ min} \times 150 = 2\,250 \text{ minutes} = \mathbf{37,5 \text{ heures}}$$

2^e étape : Vérification des références

- 4 personnes citées en référence pour chaque candidat
- en présumant que chaque membre doit vérifier les références de cinq candidats et que chaque vérification prend 15 minutes

$$15 \text{ min} \times 5 \times 4 = 350 \text{ minutes (minimum – plus le temps pour rappeler au besoin)} \\ = \mathbf{5 \text{ heures}}$$

3^e étape : Préparation en vue de la réunion de sélection

- en moyenne, 60 candidats font partie de la liste de présélection pour les entrevues
- temps passé pour examiner les dossiers de candidature ainsi que les notes concernant les contrôles des références et les enquêtes confidentielles
- 15 minutes par candidat

$15 \text{ min} \times 60 = 900 \text{ minutes} = \mathbf{15 \text{ heures}}$

4^e étape : Réunion de sélection,

- en moyenne, sélection de 16 candidats sur 60 en vue d'une entrevue
- 3 minutes par candidat

$3 \text{ min} \times 60 = 180 \text{ minutes} = \mathbf{3 \text{ heures}}$

5^e étape : Préparation en vue des entrevues

- en estimant à 15 minutes le temps passé pour examiner chaque dossier de candidature, y compris les notes concernant les contrôles des références et les enquêtes confidentielles; soit, pour 16 candidats

$15 \text{ min} \times 16 = 240 \text{ minutes} = \mathbf{4 \text{ heures}}$

6^e étape : Entrevues, en moyenne, 16 entrevues réparties sur 2 journées

- 45 minutes par entrevue

$45 \text{ min} \times 16 = 72 \text{ minutes} = \mathbf{12 \text{ heures}}$

7^e étape : Évaluation des personnes interviewées

- Discussion sur les mérites respectifs des candidats
- Recommandation

$\mathbf{1 \text{ à } 2 \text{ heures}}$

Estimation du nombre d'heures passées au total par chaque membre pour combler un poste vacant = **78,5 heures**

En se basant sur une journée de travail de 7 heures, 78,5 heures = **11,21 jours**. Il ne s'agit là que d'estimations.

Les estimations ci-dessus ne tiennent pas compte du temps de déplacement pour se rendre aux réunions du Comité.

De plus, chaque membre du Comité a aussi des tâches administratives liées au maintien des documents confidentiels en rapport avec les travaux du Comité. À l'heure actuelle, il y a quelque 604 dossiers actifs. En moyenne, un dossier contient de 13 à 15 pages et doit généralement être mis à jour une fois par an ainsi qu'à l'occasion de la procédure de sélection pour un poste vacant si la personne en question pose sa candidature.

Je tiens donc à rendre personnellement hommage à chacune et chacun des membres non juristes du Comité ainsi qu'aux membres juristes et avocats pour leur contribution inestimable au système judiciaire de l'Ontario.

Très respectueusement,

Le président,

Original signé par Hanny A. Hassan

Hanny A. Hassan

MEMBRES :



M. Hanny A. Hassan, Toronto (membre non juriste) (président)

Après avoir obtenu son baccalauréat en génie à l'Université Western Ontario en 1964, M. Hanny Hassan a obtenu sa maîtrise en génie à l'Université Dalhousie (auparavant l'Université technique de la Nouvelle-Écosse) en 1971. M. Hassan a mené une carrière active au sein d'une importante firme d'experts-conseils en génie, où il a été directeur et associé. Jusqu'à sa retraite en 2002, il assumait d'importantes responsabilités de gestion et techniques pour la division de la firme chargée de la conception de bâtiments. Il gère maintenant un bureau de génie-conseil indépendant, Alef Consulting Inc., à London (Ontario). Il est membre du Comité régional de l'Ontario du Conseil canadien des normes de la radiotélévision, président du Conseil des communautés musulmanes du Canada et ancien coprésident du Comité national de liaison entre musulmans et chrétiens. De 1991 à 1995, il a présidé le Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario. Pendant de nombreuses années, il a également siégé au comité consultatif communautaire d'OMNI Television.



M^{me} Judith C. Beaman, juge principale régionale, Ottawa

Après une courte période au sein d'un petit cabinet d'avocats, à Kingston, Judith Beaman s'est installée à Toronto où elle s'est jointe au Bureau du Tuteur public. Au Bureau du Tuteur public, elle a conçu et présenté des programmes de formation destinés aux avocats qui représentent des enfants. Elle est ensuite devenue associée fondatrice d'un cabinet qui a fini par compter neuf avocats exerçant dans les domaines du droit de la famille, du droit civil, du droit immobilier et du droit successoral. Après s'être installée à Ottawa, elle s'est jointe à Condition féminine Canada, un organisme du gouvernement fédéral, où elle a occupé le poste d'analyste principale en matière de politiques juridiques. Elle a ensuite été nommée, en 1998, à la Cour de justice de l'Ontario, à Toronto, où elle a instruit des affaires se rapportant au droit de la famille et au droit pénal. M^{me} Beaman siège aujourd'hui à Ottawa, où elle prend une part active à la formation de juges, à la vulgarisation juridique et à la création d'un tribunal de traitement de la toxicomanie. De 2004 à 2007, elle a fait partie du Conseil de magistrature de l'Ontario. En septembre 2007, elle a été nommée juge principale régionale (Région de l'Est) au sein de la Cour de justice de l'Ontario. M^{me} la juge principale régionale Beaman est nommée au Comité consultatif sur les nominations à la magistrature par le juge en chef de la Cour supérieure de justice de l'Ontario.



M. William B. Horkins, juge, Toronto

Nommé à la Cour de justice de l'Ontario en 1998, le juge Horkins est présentement juge administratif local au tribunal de College Park à Toronto, en plus d'être membre du comité des technologies de l'information de la Cour de justice de l'Ontario et ancien membre du Secrétariat de la formation de la Cour. Le juge Horkins a été admis au Barreau en 1980 et a principalement exercé la profession dans les domaines du droit criminel et de la discipline professionnelle en tant qu'avocat lors de procès et d'appels. Il a été agréé comme spécialiste du droit criminel par le Barreau du Haut-Canada. En plus de sa pratique d'avocat de la défense, il a souvent œuvré auprès de victimes d'actes criminels désirant obtenir conseils, statut et indemnisation. Pendant de nombreuses années, il a été sous-procureur de la Couronne à temps partiel et avocat du comité de discipline de l'Ontario College of Pharmacists. Le juge Horkins participe depuis longtemps à la formation continue dans le domaine du droit. Il est conférencier spécial en plaidoirie à la faculté de droit de l'Université de Toronto et enseignant pour le cours de préparation au barreau en plus de sa participation fréquente à titre de présentateur et d'organisateur de conférence à l'Institut national de la magistrature et à la Cour de justice de l'Ontario dans le cadre de programmes de formation. Le juge Horkins est nommé au sein du Comité par la juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario.



M^{me} Lucy C. Glenn, juge, Chatham

M^{me} Glenn est diplômée de l'Université de Guelph (B.Sc.M., 1969) et de l'Université de Toronto (B.Ed., 1970). Elle a débuté sa vie professionnelle en tant que professeure d'école secondaire, de 1970 à 1974. Elle a reçu son LL.B. de l'Université de Western Ontario en 1997 et, après son admission au barreau de l'Ontario en 1979, elle a exercé à titre individuel pendant 17 ans dans la petite ville de Blenheim (Ontario). En plus d'avoir son cabinet de pratique générale, elle a œuvré comme procureure adjointe de la Couronne à temps partiel pour le comté de Kent, de 1979 à 1984. Elle a été membre fondatrice du Chatham Kent Women's Center, un refuge pour femmes et enfants, et a été membre de plusieurs autres conseils. Après sa nomination comme juge de la Cour de justice de l'Ontario en 1996, elle a siégé à Chatham, où elle a surtout entendu des causes de droit familial. En septembre 2005, le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario a nommé M^{me} Glenn membre du Conseil de la magistrature de l'Ontario. Le Conseil de la magistrature de l'Ontario a nommé M^{me} Glenn pour siéger au Comité.



M. Alan D. Gold, Toronto (avocat)

M^e Gold exerce le droit au cabinet d'avocats Alan D. Gold Professional Corporation. Il a reçu son diplôme de droit de l'Université Queen en 1970 avec la médaille d'or en droit. Il a été admis au barreau en 1973. Il limite sa pratique du droit aux procès criminels et aux causes d'appel. Il a comparu en tant qu'avocat devant tous les paliers des tribunaux en Ontario ainsi que dans d'autres provinces. M^e Gold a défendu des accusés dans de nombreuses causes importantes. Un grand nombre des centaines de causes d'appels plaidées par M^e Gold devant la Cour d'appel de l'Ontario et la Cour suprême du Canada sont publiées. M^e

Gold est agréé par le Barreau du Haut-Canada comme expert en instances criminelles. Il a été le premier président du comité spécialisé en instances criminelles pendant cinq ans. En 1997, il a reçu le prix annuel G. Arthur Martin pour sa contribution à la justice criminelle. M^e Gold a été président de l'association des avocats criminalistes pendant deux mandats, de novembre 1997 à octobre 2001. En outre, il a été élu conseiller du Barreau du Haut-Canada en mai 2003 pour une période de quatre ans, et a été réélu en 2007. M^e Gold est membre de l'American College of Trial Lawyers, de l'Ontario Criminal Lawyers' Association, de l'Advocates' Society et de la National Association of Criminal Defence Lawyers (États-Unis). M^e Gold est l'auteur de nombreux articles et autres publications sur des questions juridiques et a prononcé des allocutions et fait des présentations sur une vaste gamme de sujets juridiques devant des avocats, des juges, des étudiants en droit et d'autres personnes intéressées. Il est souvent invité par les médias à commenter des événements. Le livre le plus récent de M^e Gold porte sur les témoignages d'experts dans les causes criminelles et s'intitule : *Expert Evidence in Criminal Cases : The Scientific Approach* (Irwin Law, 2004). M^e Gold est également l'auteur du Code criminel annoté du praticien (The Practitioner's Annotated Criminal Code), une publication annuelle à partir de 2007. M^e Gold a été nommé au Comité par le Barreau du Haut-Canada.



M. J. Douglas Grenkie, c.r., Morrisburg

Admis au barreau de l'Ontario en 1970, M^e Grenkie, avocat généraliste de Morrisburg, est un associé dans le cabinet Gorrell, Grenkie, Leroy & Remillard, dont les bureaux se trouvent à Morrisburg, à Cardinal et à Ingleside. Il est également associé dans le cabinet Cass, Grenkie à Chesterville. M^e Grenkie est membre actif du Morrisburg & District Lions Club et du S.D.&G Cornwall Shrine Club (Temple Karnak, Montréal). Il a été président du District de l'Est de la Société du cancer, section de l'Ontario, et il est président fondateur du Upper Canada Playhouse. Il a aussi été président de l'Association du Barreau de l'Ontario et membre du comité de direction de l'Association du barreau

canadien. M^e Grenkie est directeur des conférences du Comité des conférences étrangères de l'Association du Barreau de l'Ontario et a été nommé au Comité par cette association.



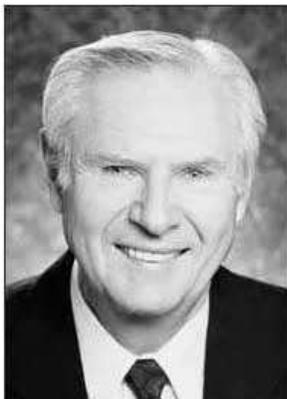
M. W. Ormond Murphy, Ottawa (avocat)

M^e Murphy est titulaire d'un baccalauréat en droit (1975) de l'Université Queen's et a été admis au barreau de l'Ontario en 1977. Il exerce actuellement le droit en association avec le cabinet d'avocats Tierney Stauffer, principalement dans les domaines des successions, des fiducies et du contentieux civil. M^e Murphy prend une part active à la formation continue en droit et a été invité à faire des conférences sur le droit de la famille et le droit des successions et fiducies pour le Barreau du Haut-Canada, l'Association du Barreau du comté de Carleton, la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa et l'Université Carleton. Il a signé l'ouvrage intitulé *Inter Vivos Gifts and Evidentiary Presumptions* (Law Society of Upper Canada Special Lectures, 1996). Ormond Murphy a été président, en 1995, de l'Association du Barreau du comté de Carleton. Membre du conseil d'administration de l'Association des bâtonniers de comtés et districts depuis 1996, il a présidé cet organisme de 2004 à 2006 et en est actuellement un ancien président. M^e Murphy est nommé au Comité consultatif sur les nominations à la magistrature par l'Association des bâtonniers de comtés et districts.



M. Roger R. Davidson, Cornwall (membre non juriste)

M. Davidson est originaire de Sturgeon Falls. Il a enseigné dans des écoles primaires et secondaires ainsi que dans des conseils scolaires de langue française et de langue anglaise. Il a enseigné dans des programmes réguliers et dans des programmes d'éducation d'enfance en difficulté et a exercé les fonctions de directeur adjoint, de directeur d'école et de conseiller pédagogique. Il possède un baccalauréat ès arts et une maîtrise en éducation (administration scolaire) de l'Université d'Ottawa. Il a travaillé au ministère de l'Éducation à titre d'agent d'éducation au bureau régional du Centre Sud. Il a également exercé les fonctions de surintendant de l'éducation auprès du Stormont, Dundas and Glengarry County Board of Education et du Sudbury District Roman Catholic Separate School Board où, entre autres, il a cumulé les responsabilités liées aux dossiers du personnel, à l'éducation de l'enfance en difficulté, au curriculum, aux opérations et aux programmes d'immersion de langue française. Il a été directeur de l'éducation auprès du Conseil scolaire des écoles séparées catholiques du district de Timmins ainsi que du Conseil scolaire des écoles séparées catholiques de Stormont, Dundas et Glengarry. Après une carrière de trente-cinq ans dans le domaine d'éducation, M. Davidson a pris sa retraite en 1999.



M. Clifford Fraser, Whitby (membre non juriste)

M. Fraser a quitté ses fonctions de vice-président des opérations de State Farm Insurance Companies en 1994, après 43 ans de service auprès de cette compagnie d'assurance. En 1999, il a quitté ses fonctions de président-directeur général de la Société d'indemnisation en matière d'assurances. M. Fraser a été nommé en 1970 par le Bureau d'assurance du Canada à la présidence d'un comité spécial chargé d'élaborer la réforme relative aux responsabilités en matière d'assurance-automobile, maintenant connue sous le nom d'assurance « sans faute » (indemnisation sans égard à la responsabilité). Cette étude a été adaptée et mise en œuvre dans plusieurs provinces canadiennes. M. Fraser a siégé au conseil d'administration des organismes suivants : Société d'indemnisation en matière d'assurances, Bureau d'assurance du Canada, Centre d'information sur les véhicules du Canada, Service Anti-crime des Assureurs (SACA), Chambre de commerce de l'Ontario, hôpital Scarborough General et Valley National Bank (Wayne, New Jersey, États-Unis). Il a également présidé le comité des assurances de la Chambre de commerce de Toronto et la Société d'indemnisation en matière d'assurances, ainsi que le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature, de juin 2001 à juin 2004. M. Fraser a reçu la Médaille commémorative du jubilé de la Reine pour sa contribution au Canada. En juin 2006, il a été intronisé comme membre honoraire de la Chambre de commerce de Toronto.



M^{me} Ann Murphy, Brampton (membre non juriste)

Ancienne enseignante-bibliothécaire au niveau secondaire avec une expérience d'enseignement outre-mer, M^{me} Murphy a également œuvré dans les secteurs des services bancaires commerciaux et de l'investissement en Europe. Elle a beaucoup voyagé en Amérique du Nord, en Afrique et en Europe et a mis sur pied des projets de développement communautaire comme le programme d'échange culturel transfrontalier pour femmes en Irlande du Nord et du Sud. Présentement, M^{me} Murphy participe aux initiatives communautaires de la région de Peel par l'entremise de CARABRAM, le festival multiculturel annuel de Brampton et elle est membre du club Rotary de Brampton-Sud. Elle siège aussi au conseil de direction et d'administration de Centraide - région de Peel. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts et d'une maîtrise en éducation et est membre du conseil d'administration de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario où elle représente l'Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens. Elle est également membre du conseil d'administration de l'Institute of Catholic Education.



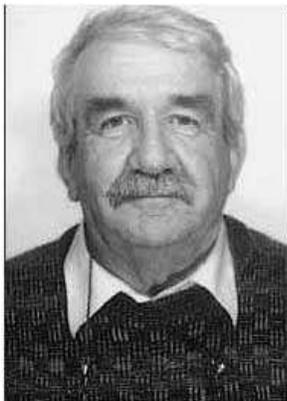
M^{me} Shamira Qureshi, Mississauga (membre non juriste)

Shamira Qureshi travaille actuellement comme spécialiste de la vente de programmes de formation intersectorielle, pour les services de formation IBM, chez IBM Canada Ltée. Elle possède une expérience de plus de 20 ans dans le domaine de la technologie de l'information et a dirigé d'importants organismes et des sociétés privées, s'occupant notamment du développement des affaires et des ressources humaines. M^{me} Qureshi est née au Zanzibar et a connu différentes cultures dans les quatre coins de la terre. Cette expérience a certainement enrichi ses capacités linguistiques mais a surtout complété sa compréhension des nuances dans les relations. Elle s'occupe de nombreuses activités communautaires bénévoles dans le cadre d'initiatives touchant la pauvreté auprès de la Fondation Ansaar et a travaillé auparavant aux services de règlement d'un programme d'amélioration de la qualité de vie (QLIP). M^{me} Qureshi prononce des allocutions en public et elle est une ancienne animatrice pour réceptions et banquets. Elle est intervenue auprès de nombreux groupes pour aboutir à des consensus. Elle réside actuellement à Mississauga, Ontario, avec son époux et ses deux enfants universitaires.



M^{me} Gail Stiffler, Kingsville (membre non juriste)

M^{me} Stiffler est présidente et chef de la direction de Toni-Gail Enterprises Ltd. Pendant 23 ans, M^{me} Stiffler a exploité le restaurant Copper Kettle à Harrow. En 1999, elle a vendu son commerce après en avoir fait une entreprise florissante et bien connue du comté d'Essex. Pendant qu'elle habitait à Harrow, elle a servi sa collectivité à titre de conseillère municipale. Elle a présidé la Chambre de commerce de Harrow et Colchester Sud et a dirigé l'élaboration du plan stratégique de cette organisation pour le développement économique – une stratégie qui a d'ailleurs été primée. À titre de présidente du comité de fusionnement des services policiers de Harrow et Colchester Sud, elle a travaillé avec le Bureau du solliciteur général et la Commission civile des services policiers de l'Ontario afin de négocier un contrat acceptable pour toutes les parties. Elle a coprésidé le comité de sauvetage de l'école secondaire de Harrow, qui a élaboré, avec le conseil scolaire, un plan viable pour garder l'école ouverte. M^{me} Stiffler a siégé au conseil d'administration de la Société de développement économique d'Essex Sud puis a assumé le poste de chef et d'agente de développement économique par intérim. Fondatrice de la County Focus on Business Association, elle a étroitement coopéré avec toutes les associations pour l'amélioration des affaires et toutes les chambres de commerce du comté d'Essex afin de stimuler le commerce et d'attirer les entreprises dans la région. En 1995, elle a créé l'Association touristique d'Essex Sud, qui a permis aux entreprises et aux organisations liées au tourisme de conjuguer leurs efforts afin d'élaborer un plan de marketing commun pour le comté d'Essex. Au fil des ans, elle a servi sa collectivité au sein de plusieurs conseils de bénévoles et organisations à but non lucratif, notamment l'association de jeunes de Harrow et Colchester Sud, le Canadian Artist's Workshop, les Services de police communautaire de Kingsville et le Comité de développement économique de Kingsville.



M. Gabriel Tremblay, Blind River (membre non juriste)

M. Tremblay a pris sa retraite en 1999, après 29 années d'enseignement au niveau primaire. Il a obtenu son diplôme à l'Université Laurentienne, où il a fait une concentration en sociologie et en science politique. Il possède une vaste expérience : conseiller municipal pour la ville de Blind River pendant 24 ans, directeur de l'Association française des municipalités de l'Ontario, membre de la Commission de police de Blind River, président de la Région de la Rive Nord de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens, président du Conseil de l'église paroissiale Holy Family et président de la filiale 189 de la Légion royale canadienne, dont il est membre à vie (il a en effet servi dans l'Aviation royale du Canada à la fin des années 50). Il demeure actif et est actuellement président de la Société de logement sans but lucratif de Blind River, membre du Conseil d'administration des services du district d'Algoma, où il représente le territoire sans organisation municipale, et directeur de la Société de développement de Blind River.



M. Jean-Gilles Lebel, juge, North Bay (mandat expiré le 14 septembre 2008)

M. Lebel a été admis au barreau en 1974. Il a été praticien d'exercice privé jusqu'à 1982, lorsqu'on l'a nommé procureur adjoint de la Couronne chargé des districts de Sudbury et de Manitoulin. Il a été nommé juge de la Cour provinciale (Division criminelle) président à North Bay en 1988. Avant sa nomination, M. Lebel a été membre de la direction de l'Association des avocats de Sudbury, conseiller scolaire au conseil scolaire de Sudbury, membre de l'Association du Barreau canadien, membre de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario et président du conseil d'administration des Éditions Prise de Parole. Il a joué un rôle actif au sein de l'Association des juges de l'Ontario et de la Conférence des juges de l'Ontario, desquelles il a été élu président. Il a aussi joué un rôle actif en gestion judiciaire depuis sa nomination à titre de juge en chef intérimaire de l'administration à North Bay. M. Lebel a été membre du Comité de direction du juge en chef et membre du Secrétariat de la formation. Le juge Lebel a été nommé au Comité par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario.

ANNEXE I

EXTENSION DES SERVICES

Les membres du Comité sont disponibles pour s'adresser à votre organisme à propos du Comité et du processus de sélection. Les demandes portant sur les présentations doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Le secrétaire
Comité consultatif sur les nominations à
la magistrature
3^e étage, 720 rue Bay
Toronto ON M5G 2K1
Téléphone : 416 326-4060
Télécopieur : 416 212-7316

Le présent dépliant est également disponible en anglais.

Le présent dépliant, le Formulaire de renseignements sur le candidat/la candidate à la magistrature courant et les politiques et procédures peuvent être consultés sur le site Web des Cours de l'Ontario, à <http://www.ontariocourts.on.ca>.

MEMBRES DU COMITÉ

M. Hanny Hassan (président)
London (Ontario)

L'honorable juge Judith C. Beaman
juge principale régionale - Région de l'Est
Nommé par le juge en chef
Ottawa (Ontario)

L'honorable juge William B. Horkins
Nommé par le juge en chef
Toronto (Ontario)

L'honorable juge Lucy C. Glenn
Nommé par le Conseil de la magistrature de
l'Ontario
Chatham (Ontario)

M^c Alan D. Gold
Nommé par le Barreau du Haut-Canada
Toronto (Ontario)

M^c Douglas Grenkie, c.r.
Nommé par l'Association du Barreau de l'Ontario
Morrisburg (Ontario)

M^c W. Ormond Murphy
Nommé par la County and District Law
Presidents' Association
Ottawa (Ontario)

M. Roger Davidson
Long Sault (Ontario)

M. Frederick Clifford Fraser
Whitby (Ontario)

M^{me} Ann Murphy
Brampton (Ontario)

M^{me} Shamira Qureshi
Mississauga (Ontario)

M^{me} Gail Stiffler
Kingsville (Ontario)

M. Gabriel Tremblay
Blind River (Ontario)



D'OÙ VIENNENT LES JUGES?

PROCESSUS DE NOMINATION DES JUGES PROVINCIAUX DE L'ONTARIO

« Les juges doivent être plus érudits que spirituels, plus respectueux que convaincants et plus avertis que sûrs d'eux-mêmes; mais, par-dessus tout, leur vocation et véritable vertu, c'est l'intégrité. »

*Lord chancelier Bacon
Essays: Of Judicature (1597)*

Comité consultatif sur les nominations à la magistrature de l'Ontario

Bref historique

En 1988, le procureur général, M^e Ian Scott, a annoncé un projet pilote de trois ans pour essayer un modèle différent de nomination des juges de la Cour provinciale. Le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature (CCNM) a commencé son travail sous la présidence du professeur Peter Russell avec le mandat suivant : « D'une part, élaborer et recommander des critères généraux, valides et utiles pour la sélection des juges, afin d'assurer la sélection des meilleurs candidats et candidats; d'autre part, soumettre à une entrevue les candidates et candidats que le Comité aura choisis ou que le procureur général lui aura recommandés, et faire des recommandations. »

Entre 1990 et 1995, le nombre des membres constituant le Comité du projet pilote a augmenté de 9 à 13 personnes et le Comité a commencé à élaborer des critères et des procédures qui ont été examinés, perfectionnés et finalement rendus publics. En 1992, sous la présidence initiale de la professeure Emily Carasco, et ensuite du juge en chef adjoint Robert Walmsley, le Comité a publié un rapport final et a préparé les recommandations d'un projet de loi pour veiller à ce que les futurs juges soient nommés selon un processus indépendant des considérations politiques.

Le CCNM a été officiellement créé le 28 février 1995 avec la promulgation de la *Loi modifiant des lois en ce qui concerne les tribunaux judiciaires*, adoptée en 1994.

Le Comité a commencé un programme d'information publique pour mettre les personnes intéressées au courant du fonctionnement du système de nomination.

Le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature de l'Ontario est tenu de présenter un rapport annuel à l'Assemblée législative.

QUI DEVRAIT POSER SA CANDIDATURE?

L'exigence minimale pour poser sa candidature est une adhésion minimale de dix ans au barreau de l'une des provinces ou de l'un des territoires du Canada. Les candidates et candidats doivent avoir une solide connaissance du droit, une compréhension des problèmes sociaux actuels et un entendement de la diversité culturelle de l'Ontario.

L'expérience de tribunal est un atout certain mais le Comité examine aussi les demandes des personnes dont l'expérience comprend le travail dans des domaines relatifs aux tribunaux administratifs, au milieu universitaire et à la politique sociale.

Le Comité encourage les femmes, les Autochtones, les francophones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles et ethno-culturelles à poser leur candidature.

Les dossiers des candidates et candidats qui font mention de demandes portant sur des fautes professionnelles ou de demandes ou plaintes en instance auprès du Barreau du Haut-Canada ou d'un autre barreau ne seront examinés que lorsque ces demandes et plaintes auront été réglées. Il incombe à la candidate ou au candidat de s'assurer que le règlement de ces demandes ou plaintes; cependant, si le Comité reçoit des renseignements suffisants selon lesquels la demande ou la plainte est frivole ou sans fondement, celle-ci ne fera pas obstacle à l'examen de la candidature en cause.

Les candidatures des personnes visées par des poursuites ou instances civiles sont examinées si le Comité est d'avis que la nature des poursuites en question n'y fait pas obstacle.

Le Comité doit être informé de tous les jugements existants au civil, ainsi que des arriérés de pension alimentaire et propositions passées ou présentes aux créanciers ou cessions des biens effectuées en vertu de la *Loi sur la faillite*.

Le Comité écarte d'office les candidatures des personnes qui ont des antécédents judiciaires.

PROCESSUS

Les vacances au sein de la magistrature sont publiées dans le **Recueil de jurisprudence de l'Ontario (Ontario Reports)** selon le besoin. Les candidates et candidats doivent soumettre 14 copies d'un formulaire de demande prescrit. Les demandes sont examinées par le Comité et une courte liste est préparée. Le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature se réunit pour choisir, d'après la courte liste, les candidates et candidats qui seront invités à une entrevue.

Après vérification des références, des demandes de renseignements confidentielles et des entrevues, le Comité fait parvenir une liste classant les candidates et candidats recommandés au procureur général qui est tenu de faire la nomination d'après cette liste.

COMPOSITION DU COMITÉ

La loi exige que la composition du Comité reflète la diversité de la population ontarienne et que les membres soient notamment représentatifs des deux sexes, des différentes régions de la province et des minorités raciales et culturelles. En plus des sept (7) membres non juristes qui sont nommés par le procureur général, six (6) membres de la profession juridique sont nommés par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario, le Barreau du Haut-Canada, l'Association du Barreau canadien (Ontario) et la County and District Law Presidents' Association respectivement. Le mandat de tous les membres est de trois (3) ans.

CARACTÈRE CONFIDENTIEL

Le processus de sélection, y compris le traitement du formulaire de demande, respecte entièrement le caractère confidentiel de l'information.

INDÉPENDANCE

Le Comité est indépendant du ministère du Procureur général et du gouvernement.

ANNEXE II

**NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE RECOMMANDÉES PAR
LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LES NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE
DE JANVIER 2008 À DÉCEMBRE 2008**

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
Bode, Marc	Thunder Bay	30 janvier 2008
Curtis, Carole	Toronto	30 janvier 2008
DeFreitas, Peter Joseph	Oshawa	23 juillet 2008
Gregson, Nathalie	Sault Ste. Marie	3 décembre 2008
Hoshizaki, Jennifer Ruth	Kenora	30 janvier 2008
Kowalyshyn, Paul John Stephen	Chatham/Windsor	3 décembre 2008
Nelson, Carol Ann	Brampton	23 juillet 2008
Rutherford, Rebecca Jane	Toronto	24 décembre 2008
Valente, Francesco	Thunder Bay	14 mai 2008
Wakefield, Graham Richard	Oshawa	23 juillet 2008
West, Peter Caldwell	Newmarket	30 janvier 2008
Wright, Kelly Pamela	Toronto	24 décembre 2008

ANNEXE III

NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE RECOMMANDÉES PAR LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LES NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE DE JANVIER 1989 À DÉCEMBRE 2008

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
Adams, Peter R.	Cornwall	7 avril 2004
Agro, P.H. Marjoh	Brantford	16 septembre 1994
Alder, Ann	Ottawa	3 décembre 2003
Allen, J. Elliott	Brampton	15 novembre 1991
Anderson, Charles D.	Brockville	15 août 1990
Andre, Irving W.	Brampton	13 novembre 2002
Armstrong, Simon C.	Newmarket	3 décembre 2003
Atwood, Hugh K.	Brampton	4 janvier 1993
Austin, Deborah J.	Sarnia	1 ^{er} décembre 1992
Baig, Dianne P.	Fort Frances	2 avril 1990
Baldock, Juliet	Kitchener	20 octobre 1997
Baldwin, Lesley Margaret	St. Catharines	6 mai 1997
Barnes, Kofi N.	Oshawa	18 février 2004
Bassel, William P.	Toronto	15 mai 1995
Beaman, Judith	Toronto	12 janvier 1998
Beasley, Geoffrey Alan ✱	Pembroke	5 mai 2004
Beatty, William George	Bracebridge	23 novembre 1998
Bellefontaine, Paul	Oshawa	5 janvier 1998
Bentley, Paul	Toronto	1 ^{er} juin 1992
Bhabha, Feroza	Toronto	24 août 2006
Bigelow, Robert G.	Toronto	9 août 1993

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
Bignell, Ellen Kristine	Sault Ste. Marie	3 décembre 2003
Bishop, Peter T.	Dryden	6 septembre 1994
Blacklock, W. James	Brampton	25 janvier 1993
Blishen, Jennifer A. ❖	Ottawa	15 janvier 1993
Bloomenfeld, Miriam	Toronto	14 décembre 2005
Blouin, Richard	Newmarket	4 août 2004
Bode, Marc	Thunder Bay	30 janvier 2008
Boivin, Ronald D.J.	Cochrane North *	25 juin 2003
Bondy, Sharman S.	Sarnia	19 octobre 1998
Bonkalo, Annemarie E.	Brampton	2 avril 1990
Borenstein, Howard Joseph Arnold	Toronto	24 août 2006
Botham, Louise Alice	Brampton	6 septembre 2007
Bourque, Peter Nicholas	Newmarket	15 février 2006
Bovard, Joseph W.	Toronto	31 décembre 1989
Brewer, Carol Anne Ruth	Toronto	24 août 2006
Brophy, George J.	Sarnia	12 mai 1997
Brown, Beverly Anne	Toronto	3 décembre 2003
Brown, Stephen Douglas	Burlington	21 juin 2006
Brownstone, Harvey P.	Toronto	13 mars 1995
Budzinski, Lloyd M.	Brampton	1 ^{er} avril 1992
Buttazzoni, Andrew L.	Sault Ste. Marie	26 avril 2006
Caldwell, Kathy	Toronto	5 mai 2004
Campbell, Gregory Alfred	Windsor	18 octobre 2006
Campbell, Hugh J.	Oshawa	7 novembre 1994
Campling, Frederic Miller	Toronto	3 décembre 2003
Carr, David George	Kitchener	28 avril 1999
Carr, Ralph E.W.	Sudbury	1 ^{er} juillet 1991

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
Casey, Jeff ♦	Toronto	21 décembre 1992
Caspers, Jane E. de Meysey	Guelph	7 février 2001
Cavion, Bruno	Brampton	15 novembre 1991
Chester, Lorne Edward	Lindsay	12 juillet 1999
Chisvin, Howard I.	Newmarket	18 février 2004
Clark, Steven R.	Brampton	13 février 2002
Cleary, Thomas P.	Barrie	6 juin 1994
Clements, Sydney Ford	Brampton	18 février 2004
Cohen, Marion L.	Toronto	9 août 1993
Cole, David P.	Scarborough	1 ^{er} mars 1991
Colvin, J.A. Tory	Welland	26 mai 2005
Cooper, Alan Douglas	Halton	22 décembre 2004
Cowan, Ian	Toronto	20 janvier 1997
Crawford, James C.	Oshawa	1 ^{er} juin 1990
Culver, Timothy A.	Kitchener	16 mai 1994
Currie, Paul Reed	Brampton	18 février 2004
Curtis, Carole	Toronto	30 janvier 2008
Dawson, Nancy Anne	Barrie	3 décembre 2003
De Filippis, Joseph Anthony	Brampton	3 janvier 2000
Dean, Lloyd Clayton	Windsor/Chatham	5 octobre 2005
DeFreitas, Peter Joseph	Oshawa	23 juillet 2008
Deluzio, Elaine Isabel	Belleville	6 décembre 2006
Devlin, Mary Teresa E.	Oshawa	13 novembre 2002
Di Zio, Antonio	Toronto	3 mai 1999
DiGiuseppe, Dino	Thunder Bay	15 novembre 2000
Dobney, Susan Gail	Toronto	28 avril 1999
Dorval, Célynne S.	Ottawa *	15 mars 1999

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
Douglas, Jon-Jo Adam	Barrie	13 octobre 1998
Douglas, Norman S.	Brampton	16 mai 1994
Dunbar, Mary F. ❖	Brampton	1 ^{er} février 1991
Duncan, Bruce	Brampton	1 ^{er} mai 1997
Edward, Gethin	Brantford	1 ^{er} décembre 1996
Epstein, Michael Jonathan	Kitchener	26 mai 2005
Evans, Kerry Patrick ❖❖	Barrie	2 octobre 1997
Fairgrieve, David A.	Brampton	21 décembre 1990
Favret, Lucia Piera	Newmarket	5 mai 2004
Feldman, Lawrence	Toronto	5 janvier 1998
Fernandes, Ivan J. A. ⌘	Toronto	21 février 2000
Finnestad, Faith M.	Toronto	1 ^{er} mai 1995
Flaherty, Roderick J.	Dryden	2 avril 1990
Forsyth, Frederick L.	Milton	3 mai 1999
Foster, Stephen E.	Newmarket	7 novembre 1994
Fraser, Hugh L.	Toronto	3 mai 1993
Frazer, Bruce	Kitchener	13 janvier 1997
French, Paul Joseph	Toronto	24 août 2006
Fuerth, Stephen Joseph	Chatham	18 octobre 2006
Gage, George Stephen	Toronto	3 décembre 2003
Gauthier, Louise L. ✦	Northeast Region	15 août 1992
Getliffe, John Lawrence	Stratford	6 décembre 2000
Glaude, G. Normand N.	Elliot Lake *	17 avril 1990
Glenn, Lucy C.	Chatham	16 décembre 1996
Gorewich, William A.	Barrie	14 octobre 1997
Graydon, Robert Lawson	Cobourg	12 juillet 2006
Green, Melvyn	Toronto	14 décembre 2005

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
Gregson, Nathalie	Sault Ste. Marie	3 décembre 2008
Griffin, Geoffrey J.	Napanee	8 septembre 2004
Griffiths, Peter	Brockville	11 mai 1998
Grossman, Jack Morris	Toronto	28 avril 1999
Hackett, Donna G.	Scarborough	21 décembre 1990
Hansen, Inger ♦	Kitchener	1 ^{er} février 1991
Hardman, Paddy A.	Kitchener	1 ^{er} mars 1991
Harpur, Charles Michael	Barrie	18 mai 2005
Harris, C. Roland	Barrie	8 août 1994
Harris, David Allan	St. Catharines	21 juin 2006
Harris, Peter A.J.	Brampton	13 février 1995
Hatton, Mary Jane ❖	Toronto	2 avril 1990
Hawke, Kathryn L.	Brampton	6 février 1995
Hearn, Gary F.	Kitchener	26 octobre 1998
Horkins, William	Toronto	5 janvier 1998
Hornblower, Geoffrey Mark	Sarnia	6 octobre 1999
Hoshizaki, Jennifer Ruth	Kenora	30 janvier 2008
Hryn, Peter	Toronto	1 ^{er} juin 1991
Humphrey, Richard	Sudbury	12 juillet 1999
Hunter, Stephen J.	Ottawa	1 ^{er} juin 1991
Isaacs, Peter R.W.	Stratford	13 février 1995
Jennis, Richard	St. Catharines	20 mai 1997
Johnston, Karen E.	Oshawa	1 ^{er} juillet 1991
Jones, Penny J.	Toronto	15 juillet 1991
Kastner, Nancy Susan	Brampton	15 février 1999
Katarynych, Heather L.	Central South Region	1 ^{er} juillet 1993
Keaney, James J.	Oshawa	2 juillet 2003

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
Keast, John D.	Sault Ste. Marie	11 juillet 2001
Kehoe, Catherine Ann	Ottawa	6 septembre 2007
Kelly, Robert Francis	Brampton	6 septembre 2007
Kenkel, Joseph F.	Newmarket	19 juin 2000
Kerrigan-Brownridge, Jane	Brampton	15 janvier 1993
Khawly, Ramez	Sarnia	1 ^{er} décembre 1991
Khoorshed, Mino F.	Toronto	1 ^{er} juin 1992
Klein, Lawrence Joseph	Parry Sound	26 avril 2006
Knazan, Brent	Toronto	15 août 1990
Kowalyszyn, Paul John Stephen	Chatham/Windsor	3 décembre 2008
Krelove, Glenn D.	Barrie	26 octobre 1998
Kukurin, John	Sault Ste. Marie	29 mai 1995
Lacavera, Alphonse T.	Welland	2 mars 1998
Lafrance-Cardinal, Johanne ❖	Cornwall *	6 septembre 1994
Lalande, Randall William	Sudbury *	3 janvier 2000
Lambert, Martin	Sault Ste. Marie	15 février 1999
Lane, Marion E.	Brampton	1 ^{er} février 1991
LeDressay, Richard	Guelph	1 ^{er} décembre 1996
Lenz, Kenneth G.	Simcoe/Norfolk	4 juillet 1989
Lester, Ronald B. ⚧	Thunder Bay	1 ^{er} mars 1991
Libman, Rick	Barrie	15 novembre 1996
Linden, Sidney B.	Toronto	25 avril 1990
Lindsay, Eric S.	Toronto	1 ^{er} septembre 1990
Linhares de Sousa, Maria T. ❖	Ottawa	4 juillet 1989
Lipson, Timothy R.	Toronto	20 mars 2002
Livingstone, Deborah K.	London	31 décembre 1989
Lynch, John T.	Kitchener	18 avril 2001

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
MacLean, Susan	Oshawa	18 février 2004
MacPhee, Bruce E.	Brampton	2 avril 1990
Main, Robert P.	Barrie	2 avril 1990
Maisonneuve, Lise	Ottawa	3 décembre 2003
Malcolm, Wendy Barbara	Belleville	29 novembre 2006
March, Stephen	Pembroke	19 avril 2000
Maresca, June	Brampton	4 août 2004
Marin, Sally E.	Toronto	9 août 1993
Marshman, Mary E. ❖	Windsor	15 juillet 1991
Martin, Eileen Susan	Welland	21 juin 2006
Masse, Rommel G.	Ottawa *	4 juillet 1989
Maund, Douglas B.	Orangeville	4 octobre 2000
McCreary, Robert F.	Orillia	18 mai 2005
McFadyen, Anne-Elisabeth E.	Sarnia	26 octobre 1998
McGowan, Kathleen E.	St. Catharines	1 ^{er} juin 1990
McGrath, Edward	St. Thomas	4 janvier 1999
McKay, Alan Thomas	Fort Frances	9 novembre 2005
McKerlie, Kathryn L.	Stratford	3 mai 1999
McLeod, Katherine Louise	Brampton	15 février 1999
McLeod, Malcolm Gordon	Sudbury	27 décembre 2006
McSorley, Margaret A.	Kitchener/Guelph	24 décembre 2003
Merenda, Sal	Toronto	21 février 1996
Minard, Ronald A.	Newmarket	5 avril 1993
Mocha, Cathy	Toronto	14 avril 1997
Moore, John	Toronto	12 janvier 1998
Morgan, J. Rhys	Toronto	15 août 1990
Morneau, Julia Ann	Owen Sound	30 mai 1997

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
Morten, Marvin G.	Toronto	5 juillet 1993
Mulligan, Katrina Lea	Oshawa	31 janvier 2007
Murray, Ellen Bushnell	Toronto	9 novembre 2005
Nadel, Joseph Samuel	St. Catharines	21 juin 2006
Nakatsuru, Shaun Shungi	Toronto	24 août 2006
Nelson, Carol Ann	Brampton	23 juillet 2008
Newton, Petra E.	Toronto	31 décembre 1989
Nicholas, Dianne M.	Ottawa	1 ^{er} juin 1991
Nicklas, Sharon Margaret	Kitchener/Guelph	6 septembre 2007
O'Dea, Michael P.	St. Thomas	15 mars 2000
O'Hara, Terrence G. ☿	Newmarket	6 février 1995
Omatsu, Maryka J.	Toronto	1 ^{er} février 1993
Ormston, Edward E.	Toronto	31 décembre 1989
Otter, Russell J.	Toronto	5 juillet 1993
Paulseth, Debra Ann White	Toronto	9 novembre 2005
Payne, John Andrew	Oshawa	4 janvier 1999
Pelletier, Joyce Lynn	Thunder Bay	28 décembre 2005
Phillips, Douglas W.	Windsor	1 ^{er} mars 1991
Pockele, Gregory A.	Stratford	2 novembre 1992
Pringle, Leslie Catherine	Toronto	20 mars 2002
Pugsley, Bruce Edmund	Brampton	13 février 2002
Radley-Walters, Sydney Grant	Pembroke	20 février 2002
Ratushny, Lynn D. ✦	Ottawa	1 ^{er} mars 1991
Rawlins, Micheline A.	Windsor	15 octobre 1992
Ray, Sheila	Toronto	15 avril 1992
Ready, Elinore A.	Brampton	21 décembre 1990
Regis, Gregory	Oshawa	4 janvier 1998

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
Reinhardt, Paul H.	Toronto	2 avril 1990
Renaud, J.R. Giles	Cornwall *	23 janvier 1995
Renaud, Yvon	Sudbury	15 novembre 2000
Richards, Ronald J.	Toronto	21 décembre 1992
Ritchie, John Malcolm	Toronto	28 avril 1999
Roberts, Marietta L.D.	Brampton	1 ^{er} mars 1991
Robertson, Paul	Toronto	3 décembre 2003
Robson, M. Wendy ☿	Peterborough	4 juillet 1989
Rocheleau, Michelle Joanne	Haileybury *	27 décembre 2006
Rodgers, Gregory Paul	North Bay	15 novembre 2000
Rogers, Lynda J.	Kitchener/Guelph	19 octobre 2005
Rogers, Sherrill M. ❖	Newmarket	15 juillet 1991
Rogerson, Robert Wallace	Kitchener/Guelph	24 décembre 2003
Rosemay, Vibert T.	Brampton	1 ^{er} décembre 1991
Rutherford, Rebecca Jane	Toronto	24 décembre 2008
Salem, Harvey M. ◆	Scarborough	1 ^{er} mars 1991
Schnall, Eleanor M.	London	1 ^{er} mars 1991
Schneider, Richard D.	Toronto	20 décembre 2000
Scott, Margaret A.C. ❖	Oshawa	17 janvier 1994
Scully, Brian Muir	Toronto	3 décembre 2003
Selkirk, Robert George	Pembroke	29 décembre 2004
Serré, Louise	Blind River/Elliot Lake *	15 novembre 2000
Shamai, Rebecca S.	Brampton	2 avril 1990
Shaw, Anne-Marie	Newmarket	16 septembre 2002
Sheppard, Patrick A.	Newmarket	1 ^{er} juin 1991
Sherr, Stanley Bennet	Toronto	9 novembre 2005
Shilton, Bruce	Newmarket	6 juillet 1998

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
Simmons, Janet M. ♦ ★	Brampton	21 décembre 1990
Sparrow, Geraldine	Toronto	15 janvier 1993
Spence, Robert Julien	Toronto	20 mars 2002
Stead, W. Brian	Simcoe	1 ^{er} juillet 1991
Stone, David M.	Oshawa	1 ^{er} juin 1990
Sutherland, John Andrew	Toronto	5 mai 2004
Taillon, Raymond P. ♦	Oshawa	1 ^{er} juillet 1991
Taylor, Paul Michael	Toronto	20 mars 2002
Tetley, Peter	Newmarket	16 septembre 2002
Thibideau, Lawrence P.	Brantford	3 mai 2000
Thomas, Bruce G. ♦	Chatham	4 mai 1999
Timms, David Roger ❖	Oshawa	1 ^{er} mars 1991
Trotter, Gary Thomas ♦	Toronto	14 décembre 2005
Tuck-Jackson, Andrea Edna Ethel	Toronto	24 août 2006
Vaillancourt, Charles H.	Downsview	21 décembre 1990
Valente, Francesco	Thunder Bay	14 mai 2008
Villeneuve, Robert Paul	Elliot Lake/Blind River *	9 novembre 2005
Vyse, Diane Terry	Cambridge	1 ^{er} mars 1991
Wake, John David	Brampton	8 août 1994
Wakefield, Graham Richard	Oshawa	23 juillet 2008
Waldman, Geraldine	Brampton	15 novembre 1991
Watson, Ann Jane	St. Catharines	4 août 2005
Waugh, John D. G.	Pembroke	30 mai 2001
Weagant, Brian	Toronto	8 mai 1995
Weinper, Fern	Newmarket	6 juillet 1998
West, Peter Caldwell	Newmarket	30 janvier 2008
Westman, Colin R.	Kitchener	1 ^{er} juin 1990

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
Whetung, Timothy C.	Peterborough	1 ^{er} décembre 1991
Wilkie, Peter Heward	Brampton	15 février 1999
Wilson, Joseph Bruce	Parry Sound	26 mai 1997
Wilson, Natalie Jane	Pembroke	2 novembre 1998
Wolder, Theo	Brampton	1 ^{er} juin 1990
Wolski, William	Barrie	20 janvier 1997
Wong, Mavin	Newmarket	19 juin 2000
Woolcott, Margaret F.	Brampton	4 janvier 1993
Wright, Kelly Pamela	Toronto	24 décembre 2008
Wright, Peter J.	East Region	5 juillet 1993
Wright, Peter Jeffrey	Newmarket	16 septembre 2002
Zabel, Bernd E.	Hamilton	2 avril 1990
Zisman, Roselyn	Milton	11 avril 2007
Zivolak, Martha B.	St. Catharines	1 ^{er} juillet 2002

- * Indique un poste désigné bilingue
- ❖ Nomination ultérieure au Tribunal de la famille de la Cour supérieure de justice
- ◆ Nomination ultérieure à la Cour supérieure de justice
- ★ Nomination ultérieure à la Cour d'appel de l'Ontario
- ⌘ Décédé
- ✱ A démissionné
- ◇ A pris sa retraite en tant que juge à plein temps